



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

DATES IMPORTANTES

Période électorale

Ville de Métis-sur-Mer

19 SEPTEMBRE :

- Début de la période électorale
- Début de la période de réception des déclarations de candidature

28 SEPTEMBRE :

- Dernier jour pour recevoir les demandes d'inscription sur la liste électorale des électeurs non domiciliés

3 OCTOBRE :

- Dernier jour pour recevoir des déclarations de candidature (bureau ouvert en continu de 9h à 16h30)
- Dernier jour pour faire la demande pour voter à sa chambre ou à son domicile
- Premier jour pour transmettre les bulletins de vote par correspondance

11 OCTOBRE :

- Premier jour des travaux de révision de la liste électorale

17 OCTOBRE :

- Dernier jour pour demander de voter par correspondance

26 OCTOBRE :

- Vote par anticipation

27 OCTOBRE :

- Vote itinérant

31 OCTOBRE :

- Dernier jour pour recevoir les votes par correspondance

2 NOVEMBRE :

- Jour du scrutin